



FRANCE

Sites Ramsar associés :
Marais et tourbières des vallées
de la Somme et de l'Avre
Baie de Somme

Date d'accréditation :
24 janvier 2025

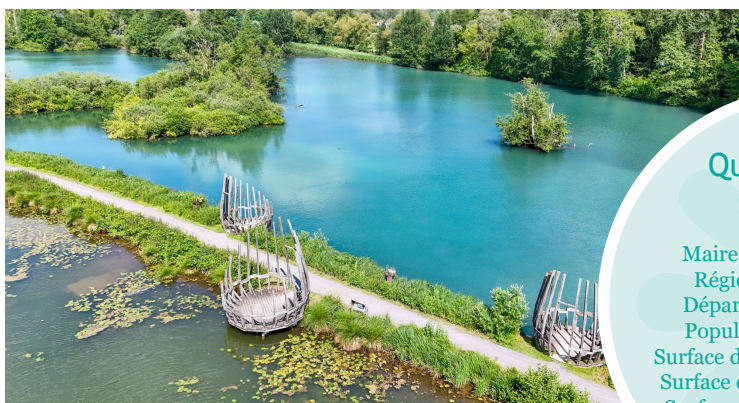
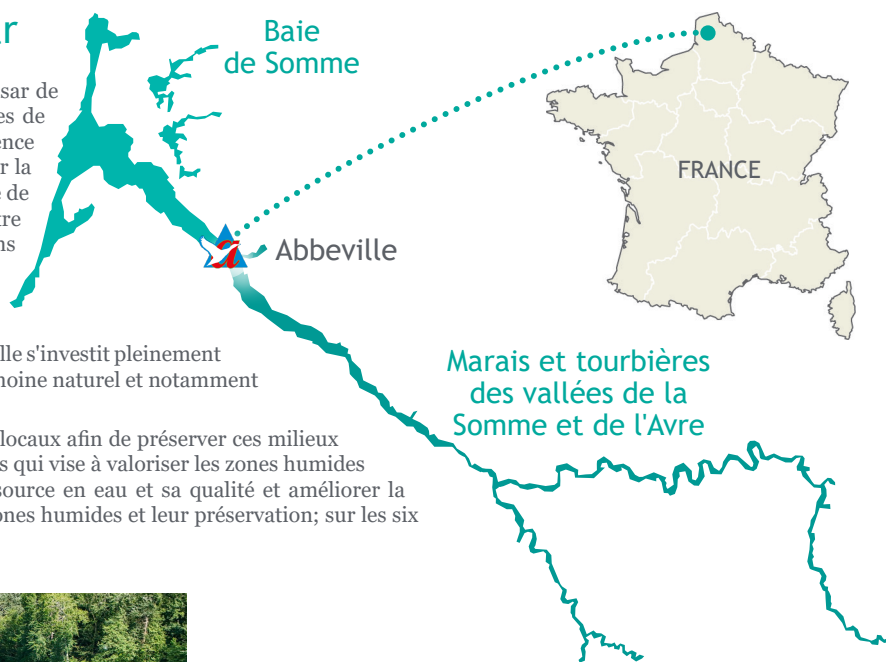
Coordonnées :
50°06'N 01°50'E

Présentation de la ville Ramsar

La ville d'Abbeville est à la charnière entre les sites Ramsar de la Baie de Somme et des Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre. Elle s'est développée à la confluence du Scardon et de la Somme. Son histoire est marquée par la présence de l'eau et des zones humides. 30% de la surface de la ville sont en effet des zones humides, réparties en quatre secteurs : Bouvaque, Saint-Gilles, Rouvroy et les anciens bassins sucriers.

Les dramatiques inondations de 2001 ont poussé la ville à mieux intégrer ses zones humides dans ses documents de planification. Cela fait ainsi plusieurs années qu'Abbeville s'investit pleinement en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine naturel et notamment des zones humides.

La ville travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux afin de préserver ces milieux exceptionnels, dans le cadre d'un ambitieux plan d'actions qui vise à valoriser les zones humides et à sensibiliser et y accueillir du public, à gérer la ressource en eau et sa qualité et améliorer la connaissance scientifique sur le fonctionnement de ses zones humides et leur préservation; sur les six années du label "Ville des zones humides".

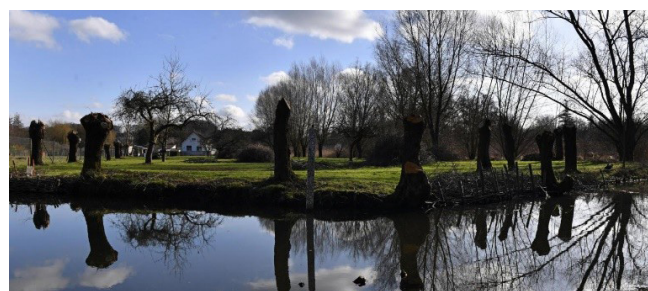


Quelques infos sur la ville

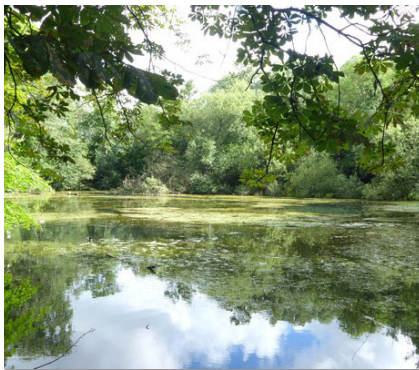
Maire : Pascal DEMARTHE
Région : Hauts de France
Département : Somme (80)
Population : 22 406 (2022)
Surface de la commune : 2 642 ha
Surface en zone humide : 793 ha
Surface en site Ramsar : 936 ha

Types de zones humides présentes

- Rivières et cours d'eau
- Mares et marais d'eau douce
- Boisements humides
- Sources
- Étangs
- Prairies humides
- Terres agricoles inondables
- Canaux et fossés



Actions de la ville Ramsar pour ses zones humides



ÉVITER LA DÉGRADATION / DESTRUCTION DES ZONES HUMIDES

La ville d'Abbeville a adopté un plan d'actions portant sur la période 2025-2030 qui intègre la préservation et la restauration des zones humides.

Les objectifs et règles du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui s'applique à la ville, lui permet de lutter contre l'installation sans autorisation d'habitations légères pour préserver les zones humides.

La ville est aussi signataire de la charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime qui vise notamment préservation : de la qualité de la ressource en eau, des cours d'eau et de la fonctionnalité des zones humides.



ENCOURAGER LA CRÉATION / RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

Il y a quatre principaux secteurs de zones humides à Abbeville qui sont reliés entre eux par un cheminement doux.

Ils font l'objet, en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts de France, de suivis scientifiques, de plans de gestion et d'opérations de restauration/entretien qui vise à optimiser la fonctionnalité des zones humides, leurs permettant ainsi de rendre les services écosystémiques que nous leur connaissons.

Les actions de restauration des zones humides de la ville sont inscrites dans le plan d'action adopté pour accompagner l'accréditation « Ville des zones humides ».



INTÉGRER LES ZONES HUMIDES DANS L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE

Les zones humides d'Abbeville sont prise en compte dans les principaux documents de planification de la ville.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal d'Abbeville prévoit d'empêcher artificialisation des parcelles inondables ou portant des enjeux écologiques.

Le Plan de prévention des risques d'inondation tient compte du rôle de réservoirs d'eau et d'approvisionnement des zones humides de la commune.

Le schéma d'aménagement des eaux pluviales répertorie les zones humides comme zones tampons permettant de filtrer les eaux pluviales.



IMPLIQUER SA POPULATION DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES

Un comité de suivi a été constitué afin d'accompagner l'élaboration du dossier de candidature, puis suivre la vie du label "Ville des zones humides" et la mise en œuvre du programme d'actions.

Il est constitué des structures et membres représentants des institutions et des collectivités locales, des associations et de la société civile locale.

Le comité a participé à l'élaboration du programme d'actions ambitieux couvrant la période 2024-2030 en impliquant étroitement la société civile.

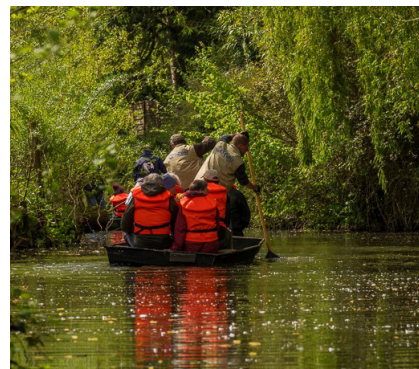


INFORMER ET SENSIBILISER SA POPULATION SUR LES ZONES HUMIDES

La ville d'Abbeville communique régulièrement sur les projets en cours qui concernent l'eau et les zones humides.

La population est étroitement associée aux actions de préservation des zones humides en participant aux chantiers d'entretien des zones humides.

La ville organise également des activités encadrées pour sensibiliser le public à l'importance des zones humides, notamment durant la JMZH (février), le Festival de l'oiseau et de la nature (avril) ou la Fête de l'eau (septembre).



RECONNAÎTRE LES SERVICES RENDUS PAR LES ZONES HUMIDES

Le problème de surverse des eaux usées dans le milieu naturel a été résolu en déconnectant le réseau unitaire et en sectorisant la gestion des eaux usées pour améliorer le rendement.

Dans le même temps, une nouvelle station d'épuration a été inaugurée, imitant ainsi les rejets dans le milieu naturel.

Les zones humides de la ville permettent de nombreuses activités de loisirs : chasse, pêche, aviron, randonnée ... dont les pratiquants sont invités à signer une charte de bonnes pratiques ou à participer à l'entretien des zones humides.